



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

COMITÉ LOCAL DES SAGES FEMMES

17 octobre 2024

CPAM du Territoire de Belfort

21/10/2024

SOMMAIRE

01

ANALYSE DES DÉPENSES DE SANTÉ

02

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES ET CONVENTIONNELLES

03

ACTUALITÉS LOCALES ET RÉGIONALES

04

POINTS DIVERS

VALIDATION DU COMPTE- RENDU DU 11/04/2024

01

ANALYSE DES DÉPENSES DE SANTÉ AU 31 JUILLET 2024

STATISTIQUES DE DÉPENSES AU 31 JUILLET 2024

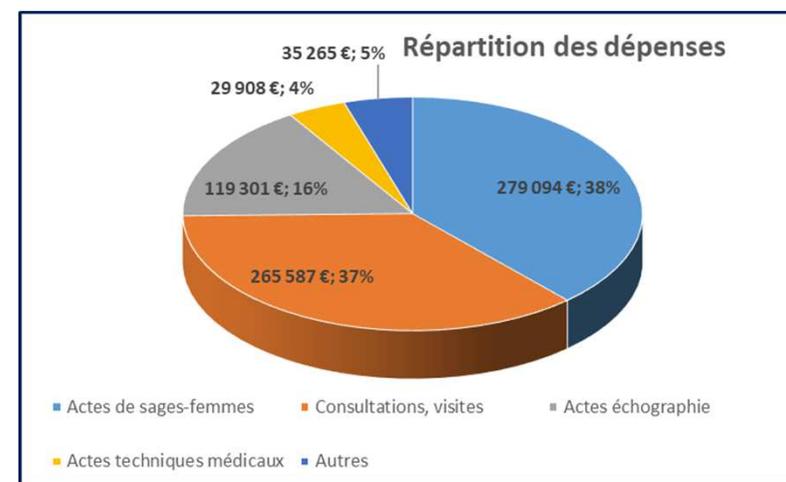
Commission des sages-femmes du département : TERRITOIRE DE BELFORT

Source SNIIR-AM le 03/10/2024

Activité des sages-femmes libérales du 01/01/2024 au 31/07/2024 (en date de remboursement)

Montants présentés en base de remboursement hors dépassement

Prestations	Territoire de Belfort			Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	Evolution (€)	Evolution (%)		
Actes de sages-femmes (SF)	279 094 €	39 430 €	16,5%	7,8%	6,0%
Consultations, visites	265 587 €	96 995 €	57,5%	18,1%	17,5%
Actes échographie (ADE)	119 301 €	60 720 €	103,7%	22,0%	14,9%
Actes techniques médicaux (ATM)	29 908 €	1 721 €	6,1%	4,1%	3,8%
Forfaits de prise en charge de l'IVG	12 901 €	7 369 €	133,2%	20,9%	18,9%
Examens de suivi post natal (SP)	5 469 €	1 305 €	31,4%	33,8%	35,9%
Actes de chirurgie (ADC)	3 721 €	1 655 €	80,1%	34,0%	20,9%
Actes infirmiers des sages-femmes (SFI)	5 €	0 €		-63,8%	-8,0%
Total Actes	715 986 €	209 200 €	41,3%	12,6%	11,3%
Total Frais de déplacements	13 169 €	632 €	5,0%	-2,5%	-14,8%
Total actes	729 154 €	209 831 €	40,4%	12,1%	10,6%

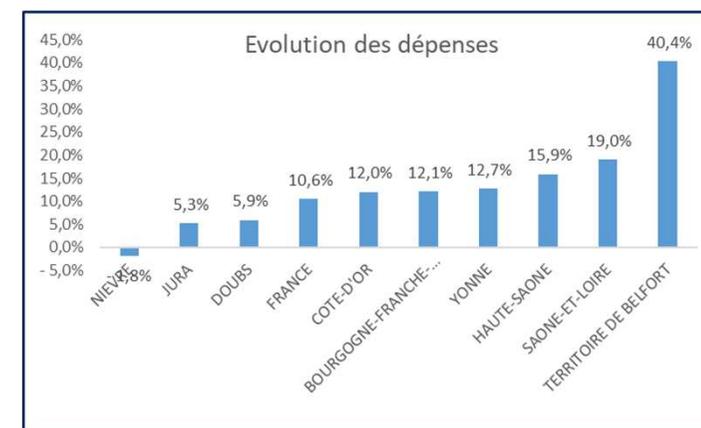
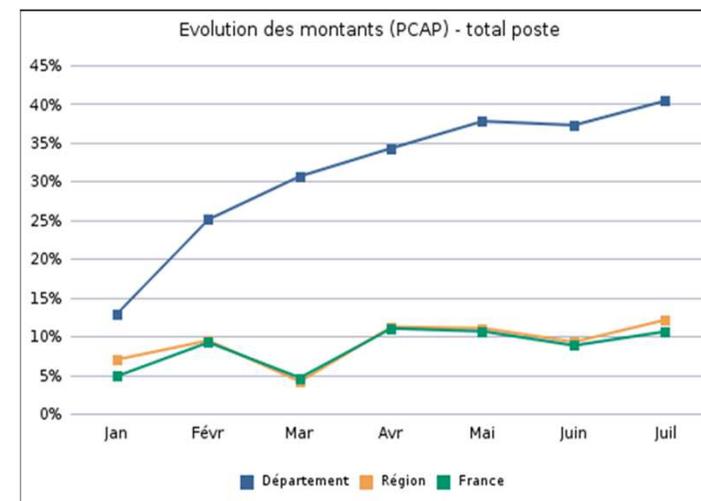


- Une très forte augmentation des dépenses en 2024 avec +40,4% (+7,7% en 2023) supérieure à la moyenne régionale (+12,1%) et nationale (+10,6%).
- Forte accentuation des dépenses pour tous les types de prestations à l'exception des actes techniques médicaux.
- Hausse du nombre de femmes prises en charge et du montant moyen payé par assuré.

	2024	Evolution	Evolution (%)
Nombre assuré	3497	553	18,8%
Montant moyen payé	154,06 €	21,22 €	16,0%

STATISTIQUES DE DÉPENSES – ÉVOLUTION 2024

- Une augmentation constante des dépenses au cours de l'année 2024.
- Une hausse des dépenses très fortement supérieure aux autres départements de Bourgogne Franche-Comté (la Nièvre est le seul département avec une baisse des dépenses).
- Elle est due majoritairement à l'augmentation des consultations et visites (+57,5% ou +96 995€) et des actes d'échographie (+103,7% ou +60 720€). Pour ces derniers, l'installation de sage-femme réalisant ce type d'actes explique ces variations.
- Très forte hausse des actes en lien avec la prise en charge des IVG (+133%) même si l'impact financier est faible (+7 369€).
- Très légère augmentation des frais de déplacement (+5,0% ou +63€) contrairement aux tendances régionales (-2,5%) ou nationales (-14,8%).



STATISTIQUES DE DÉPENSES - 2024

Actes de sages-femmes :

- Evolution différente selon les types d'actes :
 - Baisse des actes de rééducation périnéale (-4,9% ou -2 653€), principale prestation payée parmi les actes de sage-femme.
 - Forte augmentation des actes de préparation à la naissance pour la première séance (+43,0% ou +4 827€) et les séances suivantes (2 ou 3 couples) (+41,2% ou +2 140€).
 - Les seuls actes dont les montants payés sont en baisse sont les observations et traitement d'une grossesse pathologique : -9,6% (-3 415€) pour les grossesses simples et (-52,6% (-1 530€) pour les grossesses multiples.

Consultation et visites :

- Forte augmentation des consultations (+49,7% ou +73 245€) et surtout des consultation de contraception et prévention (+84,8%).

Actes d'échographie :

- L'installation des deux sage-femme réalisant des échographies fin 2022 explique la forte augmentation.
- Forte hausse pour les échographies du 3^{ième} trimestre (+234,5%), du 2^{ième} trimestre (+104,8%) et dans une moindre mesure pour le 1^{er} trimestre (+38,8%)

Méthodologie :

- Les chiffres ci-contre sont issus de la consommation des assurées RG 901 (à l'exception des données sur les consultations et visites).

STATISTIQUES DE DÉPENSES - 2024

Actes techniques médicaux :

- Forte hausse des prélèvements cervicovaginaux (+31,4%)
- Stabilisation des poses de dispositifs intra-utérins (+6,7%).
- Forte baisse des actes d'acupuncture (-59,5%).

Méthodologie :

- Les chiffres ci-contre sont issus de la consommation des assurées RG 901.

Forfaits de prise en charge de l'IVG :

Libellé actes	Montant 2024	Evolution (€)	Evolution (%)	Evolution (%) BFC
FORFAIT MEDICAMENT DE VILLE	4 674 €	2 475 €	112,6%	9,9%
FORFAIT HONORAIRES DE VILLE	3 590 €	2 290 €	176,2%	39,5%
CONSULTATION GENERALISTE IVG	2 755 €	1 180 €	74,9%	0,5%
Echo pré IVG	1 640 €	1 212 €	283,3%	41,3%

- Forte augmentation des forfaits (+112,6% et +176,2%) et dans une moindre mesure des consultations (+74,9%).

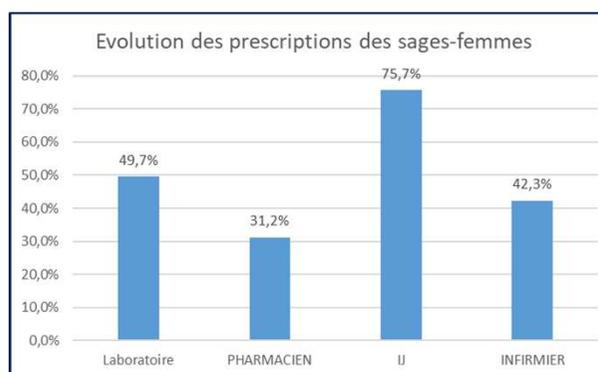
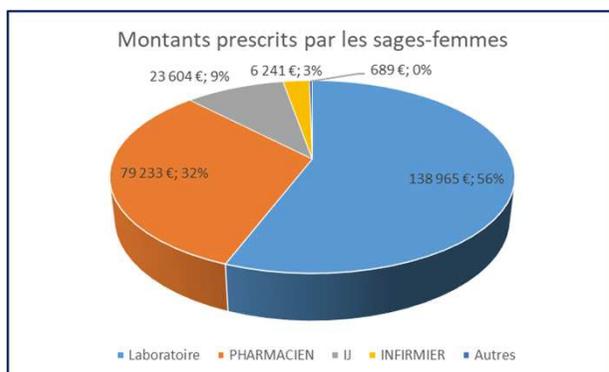
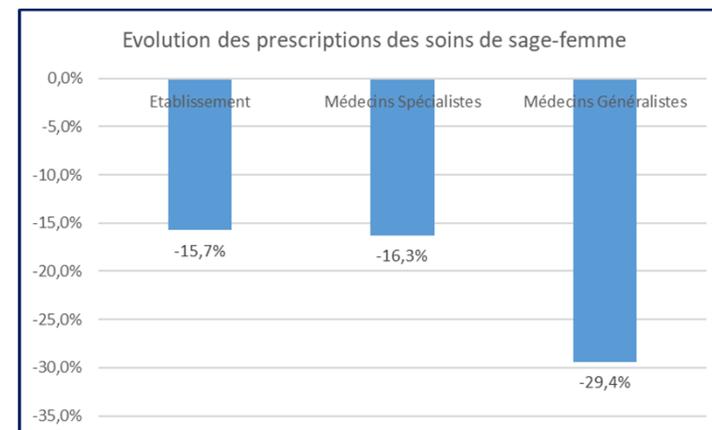
STATISTIQUES DE DÉPENSES : LES PRESCRIPTIONS

Prescription de soins de sage-femme :

- Forte baisse des prescriptions pour toutes les catégories de prescripteur mais avec un faible impact financier (-10 539€).
- Diminution des prescriptions par l'HNFC (-14,5%).

Prescriptions des sages-femmes :

- Forte augmentation des prescriptions pour des actes réalisés par les laboratoires (+49,7% ou +46 113€).
- Hausse des indemnités journalières (+75,7%) mais avec un plus faible impact financier (+10 172€)



Méthodologie :

- Les chiffres ci-contre sont issus de la consommation des assurées RG 901.

02

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES ET CONVENTIONNELLES

AVENANT 7: LES ÉVOLUTIONS À VENIR

La seconde revalorisation des tarifs conventionnels va intervenir à compter du 1^{er} janvier 2025. Elle concerne les actes en SP et en SF.

	Départements métropolitains		Départements métropolitains
Actes en SP <i>à compter du 1^{er} janvier 2025</i>	3,00€		3,10€ 3,20€
Actes en SF <i>à compter du 1^{er} janvier 2025</i>	2,80€		3,10€ 3,20€

BILATÉRALES AVEC LA PROFESSION

Deux rencontres bilatérales se sont tenues le 26 septembre et le 2 octobre entre la CNAM et les présidentes de l'ONSSF et l'UNSSF.

A cette occasion, trois principaux thèmes ont été abordés:

- L'ouverture de la permanence des soins aux sages-femmes, disposition prévue par la loi « Rist » de 2023 mais qui reste à traduire dans la vie conventionnelle. Un prochain décret confiera aux partenaires conventionnels la détermination de la rémunération des sages-femmes dans ce cadre.
- Les revalorisations demandées par la profession de certains actes également pratiqués par les médecins.
- L'adaptation des indicateurs pour le zonage, proposition des syndicats dont l'objectif est à la fois d'intégrer l'activité des sages-femmes réalisée en centre de santé et dans le cadre de la PMI, d'améliorer la prise en compte de la consommation de soins gynécologiques et d'intégrer un gradient social.

Ces rencontres ont également permis de réaliser un bilan d'étape du dispositif des sages-femmes référentes, entré en vigueur en novembre 2023, et qui a déjà été utilisé par près de 55 000 assurées (4 690 professionnelles concernées).

ACTIONS DE PRÉVENTION

Plusieurs actions de communication concernant la prévention et votre profession vous ont été adressées:

- Vaccination HPV=> votre rôle est majeur en matière de sensibilisation
- Vaccination bronchiolite/ coqueluche (enfants/ parents et durant la grossesse)
- Promotion de l'activité physique et activité physique adaptée
- Dépistage organisé du cancer du col de l'utérus: il est dorénavant possible de le réaliser sans prescription directement au laboratoire sur présentation du courrier d'invitation (depuis janvier 2024)

En transversal, sachez que dorénavant les laboratoires peuvent réaliser le dépistage des IST sans ordonnance

MISE EN PLACE D'UN SUIVI À PRIORI DE LA FACTURATION DES SFR 1,12

Depuis le 22/02/2024, la rémunération forfaitaire est revalorisée pour les bénéficiaires de la C2S à hauteur de SFR 1,12 par grossesse.

Afin de vérifier la facturation à bon droit du forfait revalorisé, un suivi spécifique est mis en place depuis le 1^{er} octobre 2024.

Dans le cas d'une facturation du coefficient SFR 1,12 pour les assurés n'ayant pas la C2S, les facturations seront rejetées.

03

ACTUALITÉS LOCALES ET RÉGIONALES

DEMOGRAPHIE/ OFFRE DE SOINS

18 Sages Femmes

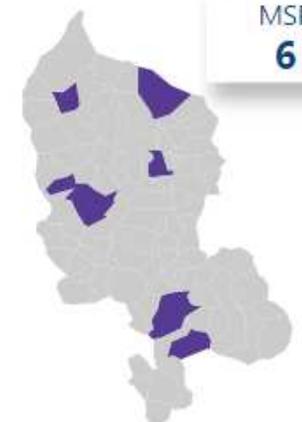


Centre De Santé



CDS
13

Maison de Santé Pluridisciplinaire



MSP
6

Assistants médicaux



Contrats assistants
médicaux
21



Infirmiers en
Pratique Avancée
1

DEMOGRAPHIE/ OFFRE DE SOINS

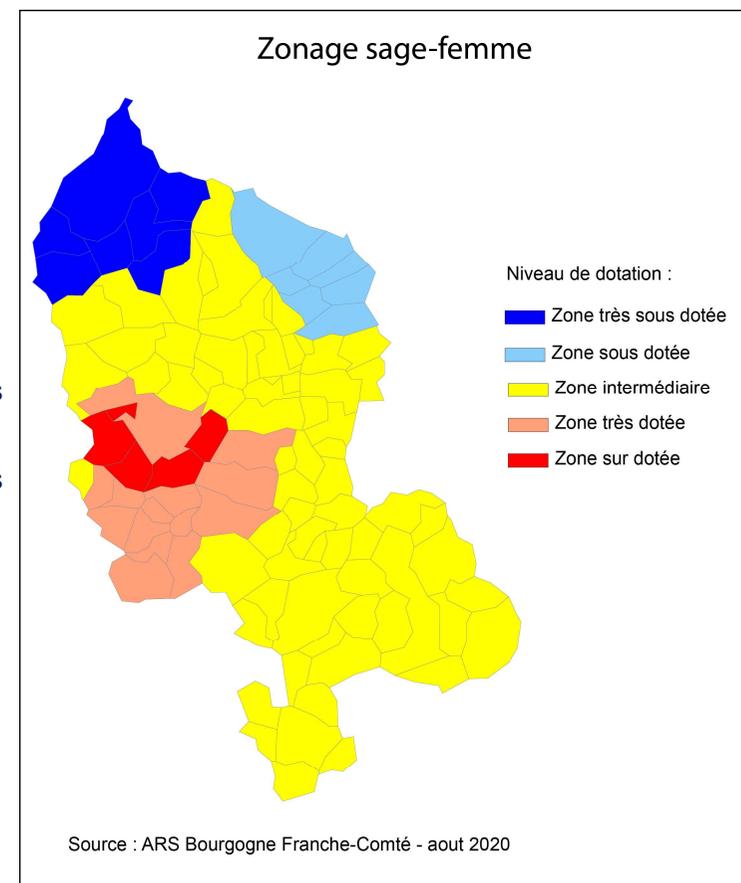
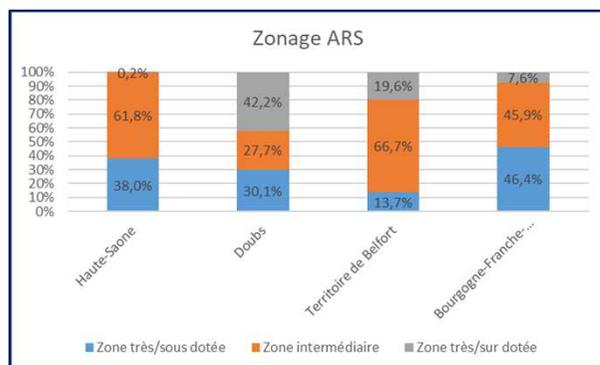
Démographie :

- Un différentiel installation/cessation positif depuis plusieurs années.

	2024	2023	2022	2021
Installation	3	2	5	1
Cessation	2	1	3	0
Différentiel Installation/Cessation	+1	+1	+2	+1

Offre de soins :

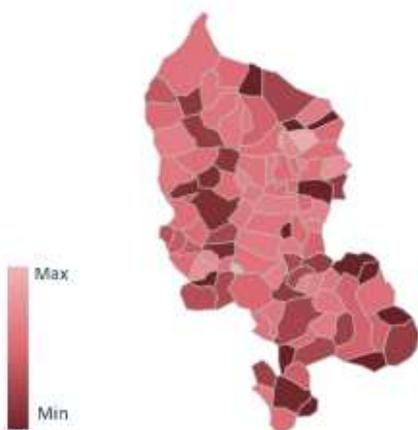
- D'après le zonage ARS parue en aout 2020, 14% des communes sont considérées comme très sous-dotées ou sous dotée dans le Territoire de Belfort.
- Le Doubs est de loin le département avec le plus de commune considérée comme très/sur-dotées (42%) suivi par le Territoire de Belfort.



TAUX DE DÉPISTAGE DES CANCERS DU SEIN ET DU COL DE L'UTÉRUS

Taux de dépistage du cancer du col de l'utérus: 71,94% à fin septembre

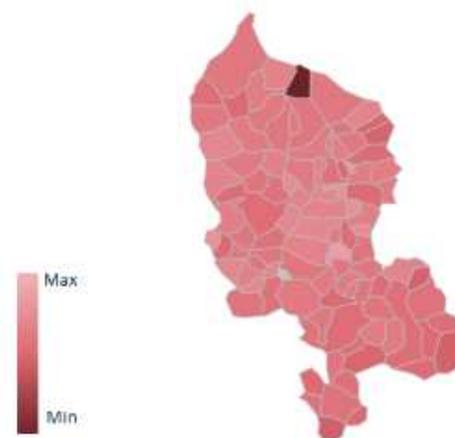
Taux de dépistage



Les personnes non dépistées sont pour 50% âgées entre 40 et 59 ans et 32% âgées entre 25 et 39 ans

Taux de dépistage du cancer du sein : 58,88% à fin septembre

Taux de dépistage



Les personnes non dépistées sont pour 43% âgées entre 50 et 59 ans et 57% âgées entre 60 et 74 ans

TAUX DE COUVERTURE VACCINALE

Situation au
27/09/2024

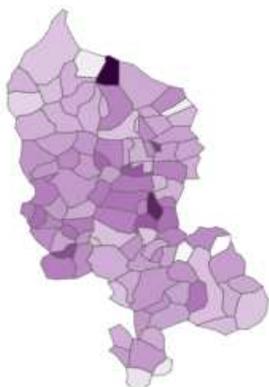
Vaccination anti grippale

Part de la population de +65 ans avec délivrance d'un VAG

Département
46,45 %

Sélection
46,45 %

Taux par commune



Vaccination HPV

Part des 11-14 ans ayant eu au moins 2 doses délivrées

Département
9,30 %

Sélection
9,30 %

Taux par commune



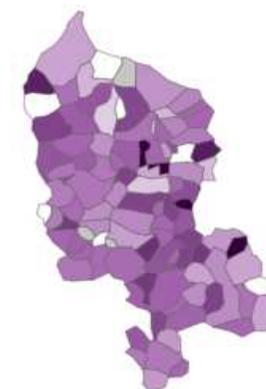
Vaccination ROR

Part des 12 à 24 mois ayant eu 2 doses délivrées

Département
46,97 %

Sélection
46,97 %

Taux par commune



DISPOSITIF SAGE-FEMME RÉFÉRENTE: POINT DE SITUATION

Depuis la mise en place du dispositif, vous trouverez ci-dessous un état des lieux des formulaires réceptionnés jusqu'au 30 septembre.

Passée cette date, le suivi des transmissions par les sages-femmes sera réalisé à partir de l'outil SCOR

Période	Nombre de formulaire =nombre d'assuré	Nombre de sage femme
<i>Novembre- janvier 2024</i>	79	7 sages femmes (6 dpt 90 et 1 dpt 70)
<i>Février- avril 2024</i>	79	22 sages femmes (12 dpt 90, 2 dpt 70, 1 dpt 67, 6 pt 25, 1 dpt 34)
<i>Mai- juillet 2024</i>	62	22 sages-femmes (11 dpt 90, 5 dpt 25, 1 dpt 67, 3 dpt 68, 2 dpt 70)
<i>Août-sept 2024</i>	38	18 sages-femmes (8 dpt 90, 5 dpt 25, 1 dpt 21, 1 dpt 68, 1 dpt 70, 1 dpt 75, 1 dpt 94)

PRADO: ÉVOLUTION DU DISPOSITIF MATERNITÉ

Le nouveau dispositif sage-femme Référente a pour objectif d'accompagner, prévenir et coordonner les soins de la future maman avant l'accouchement mais également après l'accouchement par la mise en place d'actions de suivis dédiées.

Ce dispositif est de nature à sécuriser le parcours de la patiente durant toute sa grossesse et après la naissance.

Après avoir restreint le dispositif PRADO Maternité en septembre 2023 aux uniques sorties précoces et constaté que la mise en relation maman- sage-femme continuait de se dérouler dans de bonnes conditions, la CPAM du Territoire de Belfort va dorénavant se désengager du PRADO maternité à partir du 1^{er} janvier 2025.

Nous maintiendrons, dans un premier temps, notre suivi des sorties maternité afin de nous assurer que cet arrêt n'est pas de nature à désorganiser la prise en charge Femme- Sage femme.

À fin décembre 2023, 90,8% des femmes de notre département (quel que soit l'établissement de naissance) ont fait l'objet d'un suivi dans les 7 jours suivant la sortie de maternité. Ce taux est de 92,9% pour les accouchements qui se sont déroulés à l'HNFC (pour des patientes de BFC)

En comparaison, le taux est de 85,6% en région.

ACTION D'ACCOMPAGNEMENT

- **Campagne accompagnement**
 - Campagne DAM finalisée (une SF non rencontrée) portant sur le dispositif sage femme référente- remise d'affiche + campagne locale sur la santé environnementale (perturbateur endocrinien suite aux contacts réalisés en fin 2023)
- **Informations nationales « OSMOSE » envoyées depuis la dernière commission**
 - 07/10/2024: Dépistage diabète de type 2
 - Incitation à la vaccination anti Grippe et COVID
 - 25/09/2024: Déploiement transport partagé => nécessité de la mention « contre indication médicale » sur la prescription
 - 24/09/2024: Sage femme référente et SCOR (à partir du 1^{er} octobre)
 - 10/09/2024: sécurisation des formulaires AAT=> recours obligatoire
 - 03/09/2024: Annuaire de l'accessibilité des cabinets
 - 27/08/2024: Incitation à la vaccination HPV
 - 29/07/2024: Vaccination coqueluche femmes enceintes et leurs proches avec action couplée à destination des parents et assurés
 - 04/07/2024: newsletter Mon Bilan de Prévention
 - 05/06/2024: facturation du forfait SFR
 - 29/04/2024: Promotion de l'AP/ APA – Evolution mon soutien PSY avec orientation vers les psychologues

NUMÉRIQUE EN SANTÉ (DE JANVIER À JUIL 24)

- ✓ Taux de télétransmission:
 - ✓ **La totalité des SF (19) réalisent de la télétransmission**
 - ✓ **Sur juillet 24: 99,49% (98,16% en févr. soit + 1,33%)**
- Sur les 16 réalisant des télétransmissions:
 - ✓ SCOR :18 utilisateurs (+3) soit 94,74% (soit + 0,98%)
 - ✓ ADRi 19 équipés (100%) – 18 utilisateurs (94,74% soit +7,24%)
 - ✓ MSSANTE: 100% sont équipés
 - ✓ DMP : 6 utilisateurs soit 31,58% (- 3,71%)
- 4 ayant alimenté: 21,05% et 6 ayant consulté: 31,58%

- ✓ Téléservices:
 - ✓ **AAT : 13 utilisateurs en juillet soit 68,42%** (taux cumulé 95%)
 - ✓ **DSG : 9 utilisateurs en juillet soit 47,37%** (taux cumulé: 80%)

Généralisation de l'APcv à compter de mars 2025

2: <https://www.ameli.fr/territoire-de-belfort/sage-femme/actualites/l-appli-carte-vitale-deja-presente-dans-23-departements>



Généralisation de l'ordonnance numérique À venir

<https://www.youtube.com/watch?v=DomYnHgN4SQ&list=PLow7W72Ail25uiBtBs2KHe7V4AsQGY55&index=8>

Qualité facturation (mars à août 24):



Taux de rejets: **1,75%** (>< 0,93%)
(0,81%- 4,94% en mars)
+ 0,82%
Sur un total de
11 285 factures
Top 5 des anomalies

dépassement interdit pour cette prestation 64 factures soit 0,57% (17 factures soit 0,19%)

Factures recyclées semaine 13 et 14 (à compter du 29/03). Rejets en lien avec l'avenant 7 sur les nouvelles mesures tarifaires du 22/02/2024. A noter également **63** rejets pour le motif « prix unitaire demandé différent du prix unitaire en cours=> lien avec la mise en place de l'avenant 7

Modulation du ticket modérateur non trouvée en base : 17 factures soit 0,15% (13 factures soit 0,15%)

Les factures sont recyclées avec règlement du régime local pour les factures sécurisées sans indicateur de forçage

La facture est déjà en cours de traitement dans nos bases: 14 factures soit 0,12%

La facture est rejetée si un même paiement est déjà présent dans la télétransmission du Professionnel de Santé.

La facture a déjà été payée: 14 factures soit 0,12%

La facture est rejetée si un paiement pour les mêmes soins est trouvé sous nos outils internes (image)

Facture TPC incompatible avec le type de contrat 11 factures soit 0,10% (5 factures soit 0,06%)

Les factures sont recyclées avec paiement de la part complémentaire dans le cas de factures sécurisées sans indicateur de forçage..

04

POINTS DIVERS

EVOLUTION MON SOUTIEN PSY

Les patients de plus de 3 ans (enfants, adolescents et adultes) en souffrance psychique d'intensité légère à modérée peuvent bénéficier, dans le cadre du dispositif Mon soutien psy, de séances avec un psychologue conventionné, remboursées par l'Assurance Maladie. Les sages-femmes ont la possibilité d'orienter leurs patientes vers ce dispositif.

Depuis le 15 juin 2024, toujours dans une volonté d'élargir l'accès aux soins pour toutes et tous, il est désormais possible de prendre rendez-vous directement avec un psychologue conventionné avec l'Assurance Maladie en consultant [ce](#) [annuaire](#).

Dans les deux cas, la prise en charge est remboursée à 100 %

Passage de 8 à 12 séances

<https://www.ameli.fr/territoire-de-belfort/psychologue/actualites/le-dispositif-mon-soutien-psy-assoupli-et-revalorise-depuis-le-15-juin-2024>

Sur notre département, 3 psychologues sont conventionnés avec la CPAM pour 4 sites différents (Belfort/ Essert/ Grandvillars et Etueffont)

LE TRANSPORT PARTAGÉ DEVIENT « LA NORME »

Le transport partagé en VSL ou en taxi devient la norme. Il s'agit de proposer systématiquement ce mode de transport lorsque la situation médicale du patient le permet et qu'un certain nombre de critères est respecté.

Les sociétés de transports sanitaires ont signé le 11 juillet 2024 une charte d'engagement avec les 3 CPAM du NFC afin d'acter leur engagement à développer ce mode de transport.

Une campagne nationale de communication est en cours depuis la rentrée 2024 afin de sensibiliser le grand public. Un mailing a été adressé le 25/09/2024 à votre profession afin de vous informer de cette évolution.

Les prescripteurs feront l'objet d'un accompagnement dédié sur le second trimestre 2024 qu'ils exercent en ville ou en établissement sanitaire.

LA PROCHAINE COMMISSION SE TIENDRA
LE 3 AVRIL 2025 À 9H00